

# VILLE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

## AVIS D' APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### PRESTATION DE SERVICE

**Objet du marché** : recours à avocats pour les consultations juridiques de la Commune des Pavillons-Sous-Bois.

**Identification du pouvoir adjudicateur:**

Commune des Pavillons-sous-Bois,  
93320 Les Pavillons-sous-Bois - France  
Tél :01-48-02-75-75, télécopie :01-48-02-75-46  
E-mail : mairie@ville-pavillons-sous-bois.fr  
Adresse Internet : <http://www.ville-pavillons-sous-bois.fr>

**Représentant du pouvoir adjudicateur:** Monsieur le Maire de la ville des Pavillons-sous-Bois.

**Mode de passation** : Marché passé selon la procédure adaptée (art.28 CMP)

**Caractéristiques principales:**

le marché a pour objet le recours à des avocats afin d'informer les pavillonnais dans le cadre de consultations juridiques dispensées dans les locaux de la mairie des Pavillons-Sous-Bois. Les prestations sont réparties en un lot unique et débutent à compter de la notification jusqu'au 31 janvier 2010, reconductible 3 fois annuellement par courrier express du représentant du pouvoir adjudicateur. La reconduction ne pourra pas être refusé par les titulaires du marché.

Il s'agit d'un marché à prix unitaire selon l'article 77 du code des marchés publics. Le marché sera attribué à un avocat au minimum qui devra se partager avec un autre avocat les 4 consultations juridiques d'une heure et demi prévues chaque mois. Les consultations juridiques sont actuellement le jeudi de 18 heures à 19h30 et le samedi matin de 10h00 à 11h30 heures. Les deux avocats ne seront pas tous les deux présents pour les consultations juridiques, il y aura un roulement.

Le marché est à prix ferme pour la première année et unitaire, dont le détail est donné à l'acte d'engagement.

**Des variantes seront-elles prises en compte:** oui.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC** : oui.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

**Lieux d'exécution des prestations:** 93320 Les Pavillons sous Bois.

**Mode de dévolution :** Le présent marché fait l'objet d'un lot unique.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement de fournisseurs attributaire du marché (le cas échéant) :** le groupement de candidats est autorisé : dans ce cas, l'acte d'engagement ainsi que les annexes financières devront être co-signés par tous les membres du groupement et le nom du mandataire expressément désigné, en précisant sur la lettre de candidature (imprimé DC 4 ou équivalent comprenant les mêmes renseignements) si le groupement est solidaire ou conjoint. Les candidats ne sont pas autorisés à présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

**Cautionnement et garanties exigés :** le ou les fournisseurs seront dispensés du versement de la retenue de garantie.

**Documents contractuels et documents additionnels – conditions d'obtention :**

Date limite d'obtention : le 03/03/09 à 17 heures 00

tout dossier sur support matériel pourra être obtenu gratuitement, sur demande écrite par courrier ou télécopie (fax :01.48.02.75.46) à la Direction des Services Techniques, Bureau 11, hôtel de Ville des Pavillons-Sous-Bois, ou remis en main propre contre récépissé. Il est également possible de télécharger gratuitement le dossier sur le site [http:// www.klekoon.com](http://www.klekoon.com).

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Imprimé DC 4 ou équivalent, imprimé DC 5 ou équivalent,

En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,

**Date limite de réception des offres :** le 03/03/09 à 17 heures 00.

**Jugement des offres :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant) :

critère 1 : : prix : coefficient 6;

critère 2 : la pertinence méthodologique : coefficient 4.

**Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :** 30 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

L'exécution du marché sera financée par le budget de la Commune de Pavillons sous Bois, et sera régie par le titre IV du code des marchés publics. Le ou les fournisseurs seront dispensés du versement de la retenue de garantie. Il ne sera pas accordé d'avance facultative. En application des articles 17 et 18 du code des marchés publics, les prix du marché seront ajustables. Le délai global de paiement est de 40 jours.

**Langue dans laquelle les candidatures et les offres ainsi que les documents de présentation associés doivent être rédigés :** le français.

**Unité monétaire utilisée :** l'euro.

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :**

le pli contenant la candidature et l'offre est transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale ou remis contre récépissé à : La Direction des Services Techniques, Bureau 11, Hôtel de Ville des Pavillons-Sous-Bois.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée

**Renseignements complémentaires** : la date limite des questions est fixée au 23 février 2009.

L'avis implique un marché public.

**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise 14 boulevard de l'Hautil B.P. 30322, 95027 Cergy-Pontoise, tél. : 01-30-17-34-57, courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr, télécopieur : 01-30-17-34-69, adresse internet : [http://www.ta-cergy-pontoise.juradm.fr/ta/cergy\\_pontoise/index.shtml](http://www.ta-cergy-pontoise.juradm.fr/ta/cergy_pontoise/index.shtml).

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours** : recours administratif dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée, auprès du Maire (Recours hiérarchique). recours contentieux: dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée ou dans les 2 mois suivant la décision de rejet du recours administratif ou l'avis d'attribution, auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Référé pré-contractuel: en cas de manquement aux obligations de mise en concurrence et de publicité, avant la signature du marché, auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

**Date de mise en ligne du présent avis : 18 février 2009**